



COMITÉ PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéliennes et ouest-africaines »

Secrétariat Exécutif

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation d'une étude cartographique des zones/localités potentiellement favorables à la mise à l'échelle des solutions d'irrigation développées dans le cadre du PARIIS dans les Etats concernés

N°/001904 /SE/SEA/UAM-AFC/PARIIS/UC-PM du 20 OCT 2023

Le Comité permanent inter-États de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a obtenu de l'IDA « la Banque », un Don N°02550 pour le financement du **Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel PARIIS (PARIIS)**. Le CILSS a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des prestations de services d'un bureau d'études/firme, **pour la réalisation d'une étude cartographique des zones/localités potentiellement favorables à la mise à l'échelle des solutions d'irrigation développées dans le cadre du PARIIS dans les Etats concernés.**

L'objectif global de la mission rentre dans l'objectif du développement du projet à savoir améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les pays participants du Sahel.

De façon spécifique, il s'agira de i) capitaliser et actualiser les données existantes sur les superficies aménageables dans chaque pays, sur la base des études et documents existants, ii) identifier les zones, sites et localités propices à la mise à l'échelle des solutions d'irrigation dans chaque pays, iii) définir les conditions pour un passage à l'échelle des solutions d'irrigation, iv) élaborer des cartes de zones favorables à la mise à l'échelle des solutions d'irrigation basées sur une analyse multicritères, v) mettre à disposition les données cartographiques sous forme de shapefiles et vi) élaborer un rapport détaillé de l'étude.

Les informations détaillées relatives à cette mission peuvent être consultées dans les TDR postés sur les sites suivants : www.cilss.int, pariis.cilss.int.

Les bureaux d'études/firmes intéressé (e)s sont invité (e)s à fournir des informations montrant qu'ils/elles sont qualifié (e)s pour exécuter les services mentionnés à savoir les références similaires réalisées et justifiées au cours des dix (10) dernières années et les moyens adaptés à la mission.

Un bureau d'études sera sélectionné selon la méthode de « sélection fondée sur les qualifications des consultants : QC » en accord avec le Règlement de la passation des Marchés de la Banque mondiale à l'intention des emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), daté de juillet 2016 (révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020), affichées sur le site web worldbank.org/html/opr/consult.

Les soumissionnaires sont informés qu'au stade de la contractualisation, le responsable du cabinet ou son représentant légal signera les codes de conduite gestionnaire et individuel pour la mise en œuvre des normes Environnementales et sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS), d'Hygiène et de sécurité au travail (HST) et la prévention des violences basées sur le genre (VBG), l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel. Il fera signer à tout son personnel intervenant dans le cadre du contrat le code de conduite individuel pour la mise en œuvre des normes ESHS, HST et VBG-EAS/HS.

Les critères de sélection porteront essentiellement sur les expériences similaires déjà réalisées par le Bureau d'études ou la firme ainsi que les moyens y compris les ressources humaines mis à la disposition de la mission.

NB. Les expériences similaires demandées doivent être justifiées par les copies des pages de garde et de signature des contrats, ainsi que les attestations de bonne fin des missions déjà réalisées sous peine de nullité. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs bureaux, le nombre de missions similaires réalisées sur les projets financés par la Banque mondiale seront utilisés pour les départager.

Les bureaux d'études/firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences.

Les manifestations d'intérêts (présentation du bureau d'études/firme, références similaires des dix dernières années, justifiées par les pages de garde et de signature des contrats et les attestations de bonne fin de missions, accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt, rédigée en langue française et portant en objet la mention « **Manifestation d'intérêt pour réalisation d'une étude cartographique des zones/localités potentiellement favorables à la mise à l'échelle des solutions d'irrigation développées dans le cadre du PARIIS dans les Etats concernés** ».

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être soumis **par dépôt physique directe au bureau 114 sis au Secrétariat Exécutif du CILSS à Ouaga 2000, Ouagadougou Burkina Faso ou par voie électroniques aux adresses suivantes : frederic.dabire@cilss.int avec copie à denise.ouedraogocilss.int ; frederic.conseiga@cilss.int et issoufou.maigary@cilss.int au plus tard le **15 NOV 2023** Avant 09 heures T.U.**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Secrétariat exécutif du CILSS, en envoyant des correspondances par email aux adresses ci-dessous citées.

le Secrétaire exécutif adjoint p.i.

Dr Hubert Ouaga N'Djafa

